

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 18 heures 10, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 29 mars 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON, Catherine MAREC (arrivée à 19h00).

Conseillers : Guillaume CHATELAIN, Ronan-Pierre BARRE, Jean-Claude LORIOT, Thibault TARDIF, Francis VILLADIER, Catherine BARBOTIN (arrivée à 19h00), Karol KIRCHNER, Sylvie TREMEAC-PICHOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Noémie SOULIER

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Carine LE HEN à Jean-Claude LORIOT, Aude PORTUGAL à Pierre-Paul AUBERTIN, Noëlle SCHLUMBERGER à Soazig LANCO, Béatrice TERRIEN à Jean-Luc GUENNEC,

Était excusée : Marie-Céline GUILLERME

Était absente : Monique PAUL

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 17

Votants : 21

Délibération n° 021-24

FINANCES – Affectation des Résultats 2023

Rappel des résultats de l'exercice 2023 :

	COMMUNE	PORT	CINEMA	BORPALOE
FONCTIONNEMENT	577 877,05	134 642,10	-17 199,79	9 519,11
INVESTISSEMENT	2 980 996,08	-467 026,13	-240 865,83	-53 325,84

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

+0 € (art 1068) car la section d'investissement a un solde excédentaire (elle sera abondée par le virement à la section d'investissement)

+577 877,05 € (art. 002) résultat de fonctionnement reporté

BUDGET PORT :

+134 642,10 € (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement

+0 € (art.002) résultat de fonctionnement reporté

BUDGET CINEMA :

-17 199,79 € (art.002) report du déficit de fonctionnement sur l'exercice 2024.

BUDGET BORPALOE :

+9 519,11 € (art.002) report de l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024.

Le solde d'exécution des sections d'investissement des différents budgets sera reporté.

Après en avoir délibéré et vote à la majorité avec 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil municipal :

- Décide d'affecter au budget 2024, les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 selon les modalités suivantes :

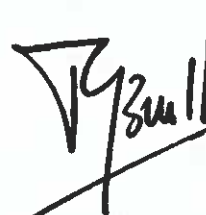

BUDGET PRINCIPAL - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 :	
1) Report en fonctionnement au R/002	577 877,05
2) Affectation en R 1068	0
BUDGET PORT - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 :	
1) Report en fonctionnement au R/002	0
3) Affectation au R 1068	134 642,10
BUDGET CINEMA - Affectation du déficit de fonctionnement 2023 :	
1) Report en fonctionnement au D/002	17 199,79
2) Affectation au R 1068	0
BUDGET BORPALOË - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 :	
1) Report en fonctionnement au R/002	9 519,11
2) Affectation au R 1068	0

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

Le Maire,

Tibault GROLLEMUND